ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 2289

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la garde des médecins en milieu rural. Les patients ont dans les régions rurales une relation privilégiée avec leur médecin. Les personnes qui font appel au médecin de garde le week-end sont transférées au Samu et sont souvent désorientées par la procédure lourde glus coûteuse en cas d'intervention que ne peut l'être le dispositif du médecin de garde. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées afin de favoriser la proximité.

Texte de la réponse

Une mission de médiation avait été confiée à M. Jean-Yves Grall dans le but de faciliter la mise en oeuvre de la permanence des soins dans les départements en difficulté. Dans son rapport, remis en septembre 2007 à la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, le conseiller général des établissements de santé dresse un bilan des failles du système de permanence des soins, notamment en milieu rural et formule plusieurs propositions pour le renforcer. La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a annoncé le 15 septembre 2007 que les conclusions de ce rapport devaient être « étudiées et discutées avec l'ensemble des acteurs du dispositif avant d'être mises en oeuvre progressivement sur la base d'un calendrier réaliste ».

Données clés

Auteur : M. François Sauvadet
Circonscription : Côte-d'Or (4e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2289
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5144
Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7320